INFO MUNICIPAL

Volume 29, numéro 4
Règlement : 1977-12-329

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse

SE RÉALISER. ENSEMBLE.

MAI 2025

Vous avez des questions pour « M'sieur le maire » ? Chaque mois, il y a une chronique dans laquelle vous pouvez avoir réponse à votre question.

Envoyez votre question à municipalite@saint-narcisse.com ou par la poste au : 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse (Québec) G0X 2Y0.

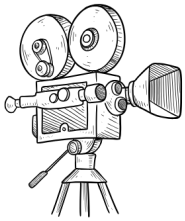

À compter du 6 mai, les séances du conseil seront enregistrées.

Les visionnements seront disponibles sur notre site internet sous l'onglet : https://www.saint-narcisse.com/info-citoyen/proces-verbaux-des-rencontres-du-conseil/

En manchettes

Mot du maire
PAGE 2

C'est le temps de demander ton permis de construction ou de rénovation pour tes travaux de cet été.
PAGE 5

Sécurité - incendie :
La saison du barbecue et des feux extérieurs est entamée, mais il faut être très vigilant.
PAGE 5

Le mois de l'arbre et des forêts
Distribution d'arbres et de compost
PAGE 12

Marché champêtre et Rendez-vous des Arts
Programmation complète
PAGES 16 et 17

Achat local des Chenaux
LE MEILLEUR EST SI PROCHE !

ALERTES MUNICIPALES

Afin d'être informé des nouvelles importantes et des alertes, inscrivez-vous sur notre site Web à l'adresse suivante : *www.saint-narcisse.com*

MOT DU MAIRE

Guy Veillette, maire

La Fabrique Gourmande, entreprise agroalimentaire de l'année

Le 17 avril dernier, j'ai représenté la municipalité dans le cadre d'un événement visant à reconnaître divers acteurs de l'industrie agricole et agroalimentaire, organisée par l'Union des Producteurs agricoles de la Mauricie. Pour l'occasion, j'étais accompagné de Kim Mongrain, conseillère au siège numéro 5. Nous y étions pour accompagner une entreprise de notre municipalité qui a reçu le prix de l'entreprise Agroalimentaire de l'année. Ainsi, Isabelle Magny, propriétaire de la Fabrique Gourmande a pu recevoir un magnifique prix qui reconnaît sa contribution à la transformation d'aliments d'ici. Elle était accompagnée de son conjoint Hugues Veillette et de sa fille Élysabeth Harnois qui est maintenant co-actionnaire de l'entreprise.

Pour avoir suivi Isabelle depuis le démarrage de son entreprise (et en être un fidèle client!), je peux vous assurer que ce prix est fort mérité. Parlons d'abord de ses produits qui sont fabriqués avec un grand souci de valoriser les produits les plus locaux possibles. Biscuits variés, granolas maison et craquelins d'inspiration scandinave (mes préférés !!!!) sont rapidement devenus des incontournables pour plusieurs personnes de partout au Québec. Des produits de qualité, sains, goûteux qu'on peut déguster en collation, en entrée ou en accompagnement. On aime ça !!!

Mais ce qui distingue particulièrement Isabelle se retrouve dans sa gestion des ressources humaines. Elle est celle qui valorise la différence. Mieux, elle l'encourage ! Elle a su s'entourer de personnes passionnées vivant avec une différence. Alors, immense BRAVO Isabelle pour contribuer à notre économie locale ! La Fabrique Gourmande … bien plus que des biscuits et des craquelins !

Rehaussement des normes en matière de sécurité pour nos pompiers volontaires

Notre municipalité doit se soumettre, comme tout employeur, aux normes en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail. C'est particulièrement vrai dans les types d'emplois qui sont dits « à risque ». Ainsi, nous constatons un rehaussement des normes de sécurité entourant les activités de nos pompiers volontaires. Saviez-vous que les habits de combats des pompiers (« bunker suit ») doivent obligatoirement être remplacés tous les 10 ans ? Et ce, même si nos pompiers ne font que des sorties ponctuelles. La règle est la même pour les services d'incendie ruraux que pour les villes comme Trois-Rivières, Québec ou Montréal qui comptent des pompiers à temps plein.

Récemment, nous avons reçu une directive voulant qu'une nouvelle norme en lien avec le lavage des équipements doive être respectée. Ainsi, à chaque sortie confirmée, les habits de combat doivent être lavés. On ne parle pas d'un simple nettoyage de surface, mais d'un lavage en profondeur à l'aide d'une laveuse spécialement conçue pour ce type d'usage. Ces lavages sont coûteux et nécessitent de nombreux déplacements pour le transport des équipements. La municipalité a donc décidé, sur recommandation de notre directeur de la sécurité incendie, de procéder à l'acquisition d'une laveuse et de son installation. Il s'agit d'un investissement qui avoisinera les 20 000 $ (incluant l'aménagement de l'espace et la ventilation). Il semblerait que nous devrons aussi, à court terme, aménager un espace qui permettra aux pompiers volontaires de prendre une douche, par suite d'une intervention. Nous attendons de connaître les exigences avant de procéder à ces aménagements. Nous n'avons pas encore chiffré ces investissements. Mais ça ne saurait tarder !

Dernière étape avant la fin de l'année scolaire

Nous abordons la dernière étape de l'année scolaire ! À tous nos étudiants, aux professeurs, au personnel non enseignant … on ne lâche pas ! L'année se termine bientôt ! L'été est à nos

CHRONIQUE MENSUELLE

"M'sieur le maire, j'ai une question..."

Question :

« M'sieur le Maire, je viens de vendre ma maison à un membre de ma famille (mon fils) et j'ai acheté une nouvelle résidence toujours à Saint-Narcisse. Est-ce que je devrai payer une « taxe de bienvenue » sur cette transaction, même si j'habitais déjà la municipalité ? »

Réponse :

Bonne question ! La taxe sur les mutations immobilières est souvent appelée « taxe de bienvenue ». C'est une taxe fixée en fonction d'une loi provinciale. Malheureusement, dès qu'il y a une transaction de propriété, cette taxe doit être payée par le nouvel acquéreur. Seule exception : lorsque la propriété est vendue à un membre de la famille ascendant ou descendant (enfants, père, mère), cette taxe ne s'applique pas.

Municipalité de Saint-Narcisse
353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, G0X 2Y0

Site internet: www.saint-narcisse.com / Téléphone : 418-328-8645
Messagerie: municipalite@saint-narcisse.com / Facebook : Municipalité Saint-Narcisse

Votre conseil municipal

Guy Veillette, maire

- Catherine Bourget, siège #1
- Nathalie Jacob, siège #2
- Michel Larivière, siège #3
- Jocelyn Cossette, siège #4
- Kim Mongrain, siège #5
- Gilles Gauthier, siège #6

Heures d'ouverture

LUNDI	7 h à midi	13 h à 17 h
MARDI	7 h à midi	13 h à 17 h
MERCREDI	7 h à midi	13 h à 17 h
JEUDI	7 h à midi	13 h à 16 h
VENDREDI	FERMÉ	

Calendrier des séances ordinaires 2025

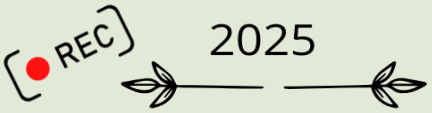

Pour visionner les séances : www.saint-narcisse.com/info-citoyen/proces-verbaux-des-rencontres-du-conseil/

- Mardi 6 mai
- Mardi 3 juin
- Mardi 8 juillet
- Mardi 12 août
- Mardi 2 septembre
- Mardi 7 octobre
- Mardi 11 novembre
- Mardi 2 décembre

Personnel administratif	Personnel travaux publics	Personnel de soutien
Stéphane Bourassa, dir. gén. **Johanne Ringuette**, dir. gén. adj.	**Guy Trépanier**, contremaître et resp. de l'entretien mécanique (voirie)	**Louise Martineau**, responsable de la bibliothèque
Lucie Désaulniers, technicienne administrative	**Sylvain Quessy**, journalier et opérateur	**Yves Brouillette**, journalier et espaces verts
Tony Turcotte, inspecteur municipal en bâtiment et environnement (urbanisme)	**Marc Lahaie**, journalier et opérateur	**Pierre Baril**, parc et espaces verts
		Christian Beaudoin, directeur du service incendie

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DÉCLARATION DE TRAVAUX

Vous devez obligatoirement obtenir une autorisation du service d'urbanisme de la municipalité. Donc, avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit, vous devez vous assurer de la conformité de votre projet et obtenir les autorisations nécessaires à cet effet. Selon le type de travaux, vous devez remplir une demande de permis ou une déclaration de travaux, sauf pour les travaux d'entretien mineurs sur un bâtiment existant (peinture, colmatage de fissures, etc.)

Quand faire une demande de permis ou une demande de déclaration de travaux :

- Dès que vous décidez de réaliser des travaux dans les prochaines semaines.
- Dès que vous avez entrepris de faire une commande de matériaux.
- Dès que vous signez un achat de piscine.
- Dès que vous signez un contrat de travaux, etc.

Délai de traitement :

⚠ N'oubliez pas qu'il y a **un délai prévu de 30 jours ouvrables** pour recevoir votre permis (si tous les documents requis ont été fournis).

⚠ Votre permis peut être délivré pour 12 mois (si vous avez besoin de temps).

Effectuer des travaux sans permis est une infraction passible d'une pénalité de 500 $ plus les frais de 159 $ = Total de 659 $.
(Un permis n'en coûte que 35 $.)

https://www.saint-narcisse.com/info-citoyen/demande-de-permis-et-certificats-dautorisation/

Sécurité incendie

La saison du barbecue et des feux extérieurs est entamée, mais il faut être très vigilant.

Feux à ciel ouvert

À noter que les feux à ciel ouvert sont strictement interdits sans avoir obtenu, au préalable, un certificat d'autorisation du service d'incendie. La demande doit être faite par écrit au moins 48 heures avant qu'il n'ait lieu. Vous pouvez communiquer avec Christian Beaudoin, directeur du service d'incendie, pour obtenir un permis au **819-698-4852** du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h ou directement à la municipalité.

Feux d'ambiance

Cela ne s'applique pas aux feux d'ambiance qui sont autorisés s'ils sont confinés dans un contenant non combustible et que le diamètre fait moins de 0,75 mètre. Les feux doivent être sous surveillance constante d'une personne d'âge adulte et être à plus de 3 mètres de tout bâtiment. Les installations avec pare-étincelles et disposées sur sol de terre battue ou de gravier sont permises.

POINT DE DÉPÔT POUR LE RECYCLAGE DES PILES ET BATTERIES :

POSTES CANADA - 300, RUE DE L'ÉGLISE

Types de piles et de batteries rechargeables acceptés :

Piles et batteries sèches pesant 5kg ou moins

- Nickel Cadmium (Ni-Cd)
- Lithium Ion (Li-Ion)
- Petites piles scellées au plomb acide (PPSPA)
- Hydrure métallique de nickel (Ni-MH)
- Nickel Zinc (Ni-ZN)

appel à recycler
Sonne la charge pour le recyclage.

- PROPRIÉTAIRE D'IMMEUBLE -

CHANGEMENT D'ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de faire le changement d'adresse auprès de la municipalité. Vous n'avez qu'à télécharger le formulaire de corrections ou de changement d'adresse sur le **site internet dans la section info citoyen / changement d'adresse** et nous le retourner :

Par la poste : 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse (Québec) G0X 2Y0

Par courriel à : municipalite@saint-narcisse.com

Pour information : 418-328-8645 poste 2221

N'oubliez pas les instances gouvernementales :
https://www.adresse.gouv.qc.ca/inscrire/FormulaireChangementAdresse
https://www.canada.ca/fr/gouvernement/changement-adresse.html

Collecte des encombrants

Inscription obligatoire

L'inscription est obligatoire 48 heures précédant la collecte :

- info@mrcdeschenaux.ca;
- MRC des Chenaux au **819-840-0704**

TIRAGE AU SORT

DERNIÈRE CHANCE

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE SALLE DE RÉCEPTION POUR LE TEMPS DES FÊTES ?

Inscrivez-vous avant le 1er juin 2025 afin d'être éligible au tirage par journée entre le 20 décembre 2025 et le 1er janvier 2026. Après cette date, ce sera premier arrivé, premier servi !

Inscription par téléphone au 418-328-8645 poste 2221.

Le Défi Pissenlits 2025

MUNICIPALITÉ Saint-Narcisse

participe au Défi Pissenlits!

Chaque printemps, villes, organisations et citoyens du Québec sont invités à **retarder la tonte de leur gazon afin d'offrir nectar et pollen aux abeilles grâce aux pissenlits naturellement présents dans nos pelouses.** Avec ce coup de pouce, les abeilles ont suffisamment d'énergie pour commencer la saison de pollinisation des plantes et assurer le tiers de notre alimentation!

Les pissenlits ont une deuxième émergence après la tonte, vous pourrez même relever le défi à deux reprises.

****Vous pourriez également cesser complètement la tonte sur une petite partie de votre terrain. Vous pourrez rapidement observer des plantes mellifères naturellement présentes refaire surface pour nourrir les abeilles.***

5 FLEURS QU'IL NE FAUT PAS TONDRE
PARCE QU'ELLES AIDENT LES ABEILLES

Pissenlit

Asclépiade

Verge d'or

Trèfle

Aster

En 2025, c'est avec confiance que Nature-Action Québec (NAQ) prend la relève de Miel & Co pour poursuivre le Défi Pissenlit

Pour approfondir le sujet: https://defipissenlits.ca

BIBLIOTHÈQUE

BiBli & cie

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-NARCISSE
Gérard-Desrosiers

***En mai**, nous pouvons célébrer le printemps en famille, entre amis par diverses activités : le jardinage, la fête des mamans, la lecture, le barbecue, l'aménagement de nos espaces extérieurs, le sport, etc.*

Venez emprunter nos magazines et livres sur le sujet pour vous inspirer!! Plusieurs **jeux de société éducatifs et une collection de casse-têtes** sont aussi disponibles pour vos activités!

TIRAGE

Merci aux jeunes qui ont participé à la création de dessins, *représentant le Jour de la terre*, **afin d'être éligible aux tirages de cartes-cadeaux (Librairie Poirier).**

Tous ces beaux dessins sont affichés à la biblio et **les noms des gagnant(es) seront publiés sur le compte Facebook de la municipalité.**

https://www.facebook.com/saintnarcisse

HORAIRE

Mardi
15h00
à
17h30

Mercredi
10 h à 12 h
14 h à 16 h
18 h à 20 h

Chute à livres
ouverte en tout temps
pour faciliter
vos retours de documents.

La **Bibliovente** *(activité de levée de fonds annuelle)* du réseau CQLM *aura lieu le samedi 10 mai prochain à la bâtisse industrielle.*

Près de 20 000 livres usagés (romans, documentaires, BD et livres jeunesse) seront en vente à bas prix.

Les profits serviront à soutenir les activités et acheter de nouveaux documents dans les bibliothèques de 126 municipalités.

L'entrée et stationnement sont gratuits!

De toute l'équipe des bénévoles; au plaisir de se voir bientôt!!

LES SERPUARIENS

Récupération des SERPUARIENS :
353, rue Notre-Dame
Saint-Narcisse

PETIT RAPPEL – Concernant quelques produits électroniques **non acceptés** au Serpuariens par : ARPE QUÉBEC

PRODUITS NON ACCEPTÉS PAR ARPE-QUÉBEC

1 Appareils de cuisine tels que :

2 Appareils de salle de bain tels que :

3 Autres appareils tels que :

ENERCYCLE

EN MODE ESTIVAL

OUVERT
Du 1er avril au 31 octobre
du mardi au samedi
de 9 h à 16 h 30.

Horaire estival des écocentres

Suivez-nous sur Facebook pour des rappels pratiques, des conseils de tri et les dernières nouvelles sur nos services.

/Enercycle1
enercycle.ca

ENERCYCLE

EN MODE ESTIVAL

Matières à exceptions dans le bac de récupération

Tous les contenants, emballages et imprimés vont dans le bac de récupération, à **quelques exceptions** près :

- **Contenant d'aérosol**
(videz-les avant de les déposer à l'écocentre).
- **Emballages en polystyrène de grand format**
(déposez-les à l'écocentre).

Ressources naturelles et Forêts Québec

Association forestière de la Vallée du St-Maurice

ENERCYCLE

Apportez vos sacs et contenants de transport

MAI mois de l'arbre et des forêts

Samedi 10 mai | 8 h 30 à 12 h

La municipalité participe annuellement à la distribution de jeunes pousses d'arbres gracieusement offertes par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et organisée par l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

Salle municipale Saint-Narcisse (300, rue Principale)

- **Distribution de plants d'arbres**
- **Distribution de compost** 2 chaudières/pers.
- **Partage de vivaces**
- **Partage de semences et de plants de potager**
- **Kiosque d'information de 9 h à 11 h 30** (Association forestière de la Vallée du St-Maurice)

Apportez vos vivaces, semences et plants en trop !

Collecte de canettes (au profit du Noël des enfants)

Tous les contenants de boisson en aluminium de 100 ml à 2 l, incluant les canettes de boisson prête-à-boire ET TOUS les contenants de boisson prête-à-boire de plastique de 100 ml à 2 l.

MUNICIPALITÉ Saint-Narcisse

ACTIVITÉS DE MAI

Dans le cadre des jeux régionaux de la FADOQ, Saint-Narcisse reçoit les participants à un tournoi de 500 (cartes).

Le lundi 19 mai 2025
15 $ / personne

Inscription obligatoire
Solange Boutet
418-328-3961

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le jeudi 22 mai 2025 à 10 h 30

Votre présence est importante pour votre FADOQ

La réunion sera suivie du dîner mensuel
15 $ / personne

PÉTANQUE

Aussitôt que le terrain sera sec et que la température nous le permettra, la pétanque reprendra les lundis et mercredis soirs.

Nous sommes impatients de se dégourdir et de se revoir !

INFO EXCAVATION- VÉRIFIER AVANT DE CREUSER

Prévention des dommages aux infrastructures souterraines.

Plus que jamais, on réalise qu'elles sont essentielles à notre quotidien.

Comment réagissiez-vous si vous perdiez soudainement votre accès Internet? Le télétravail, votre série télé préférée, le jeu en ligne de fiston et la visioconférence avec grand-maman… Pouf ! Disparus.

Exigez une excavation responsable de la part des entrepreneurs avec qui vous faites affaire. Si vous faites vous-même vos travaux, faites une excavation responsable.

Avant de creuser, vérifiez avec **Info-ex.com**.

C'est gratuit. S'en passer, ça serait dommage.

Activités de mai et juin

06 mai: Déjeuner continental **S'ancrer dans le lâcher-prise**, avec Céline Déraspe. 20$ membres, 30$ non membres	Accueil à 9h, début à 9h30, à la salle municipale de Saint-Prosper	Incription obligatoire avant le 30 avril
13 juin: **AGA des membres, dîner et Yoga sérénité!** Venez participer à la gestion de l'AQDR, manger et vous détendre. **Gratuit, réservé aux membres!**	Accueil à partir de 9h30, assemblée à 10h. À la salle municipale de Saint-Luc-de-Vincennes	Inscription obligatoire pour le dîner avant le 30 mai

Informations et inscriptions : 819-840-3090 * aqdrdc@stegenevieve.ca

AQDR Des Chenaux

17 mai
Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

D'où vient la journée?

La journée est originaire du Québec. La Fondation Émergence crée en 2003 la première journée nationale contre l'homophobie. Depuis, la Fondation Émergence organise une campagne de sensibilisation chaque année. D'autres organismes ont repris cette journée et elle est maintenant célébrée dans de nombreux pays.

Pourquoi le 17 mai?

Le 17 mai est une date symbolique pour les personnes homosexuelles. L'homosexualité est retirée de la liste des maladies mentales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 17 mai 1990.

ASSOCIATIONS

L'été 2025 marquera la 10e saison du Marché!

📢 Appel aux artisans et producteurs locaux! 🎨 🌾

Vous êtes passionné par votre métier et souhaitez partager vos créations et produits avec notre communauté? Il reste quelques places pour les exposants au Marché champêtre de cet été!

📢 Appel à tous les comités, associations, groupes scolaires et organismes à but non lucratif ! 🌼

Vous cherchez un endroit pour vous faire connaître ou organiser une activité de financement? Nous vous offrons la chance de le faire sans frais! Réservez sans tarder un emplacement au Marché champêtre!

Si cela vous intéresse, nous vous invitons à envoyer un courriel à marchestnarcisse2016@gmail.com.

Voici les dates et les activités pour cet été :

29 juin - Lancement de la saison

13 juillet – Fête de la famille

27 juillet – Marché du livre juxtaposé au Marché champêtre

10 août – Journée latino

31 août- Épluchette de blé d'inde

5 octobre – Vente de garage communautaire juxtaposée au Marché champêtre

Au plaisir de se voir au marché cet été!

Votre comité organisateur, Annabelle, Éliane et Josiane

Chasse aux cocos

Mission accomplie !

Merci à tous les enfants et familles qui ont participé à notre chasse aux cocos 🐣. L'événement s'est déroulé à merveille avec environ 50 jeunes chasseurs enthousiastes! Votre présence a rendu cette journée mémorable.

Merci pour votre participation !

Une activité organisée par le comité du Noël des Enfants

Loisirs Saint-Narcisse

Merci à nos partenaires !

Harnois

BMR

Saint-Narcisse

Ne manquez pas la 16e édition du

Rendez-vous des Arts de Saint-Narcisse

les 5 et 6 juillet 2025

Au Parc patrimonial, 300, Principale, Saint-Narcisse

Président d'honneur

Daniel **Martel**

Blainville

Saint-Narcisse 16e édition

Rendez-vous des Arts de Saint-Narcisse

PRUDENCE AVEC LA SORTIE DES MOTOCYCLETTES ET CYCLOMOTEURS

Avec la belle saison qui s'installe, il est important de rappeler qu'il faut adapter sa conduite pour le respect des autres usagers et du vôtre. Vous êtes à même de constater la sortie des motocyclettes et cyclomoteurs sur le chemin, qui sont des usagers vulnérables.

Conduire une moto est plus risqué que conduire une automobile : le motocycliste a peu de protection et il est parfois difficile à voir. Le partage de la route avec les autres usagers, particulièrement les automobilistes, représente un défi de taille pour sa sécurité. Les collisions avec blessés impliquant une moto sont souvent causées par la vitesse, la distraction (de la part des automobilistes et des motocyclistes), l'omission de céder le passage, l'erreur de perception et le manque de visibilité. Il y a des comportements à privilégier autant pour les automobilistes et les motocyclistes :

Pour plus de prudence, les automobilistes doivent notamment :

- se tenir à une distance sécuritaire du motocycliste;
- ne pas empiéter sur la voie du motocycliste;
- établir un contact visuel avec le motocycliste, surtout aux intersections, qui sont des endroits particulièrement à risque;
- apprendre à décoder les mouvements de la motocyclette (ex. : les motocyclistes se tiennent généralement à gauche de la voie pour être plus visibles; ils ne veulent pas nécessairement tourner à gauche).
- dans le doute par rapport à l'évaluation de sa distance, avant l'amorce d'un virage, attendez et laissez passer la moto.

Comportements à privilégier pour les motocyclistes :

- adapter sa vitesse au contexte routier;
- rouler à une distance suffisante des autres automobiles afin d'être visible et de se garder un temps de réaction suffisant;
- porter le casque protecteur en tout temps;
- porter des vêtements et accessoires adéquats pour une protection plus efficace en cas de chute;
- prendre les moyens nécessaires pour se rendre visibles le plus possible sur la route :
  - porter un casque de couleur voyante ou avec des motifs contrastants;
  - porter des vêtements de protection et des accessoires de couleur claire ou voyante et munis de bandes réfléchissantes;
  - munir sa moto de feux d'appoint ainsi que d'un modulateur de phare à intensité variable.
- éviter les bruits trop élevés du système d'échappement afin de ne pas causer de distraction pour les autres usagers de la route

Le meilleur conseil à donner : Vous êtes responsable de VOTRE conduite, tout en ayant des yeux tout le tour de la tête !

Québec 511: Accueil – Site mobile

https://www.quebec511.info

Consultez le site mobile de Québec 511 pour planifier vos déplacements : conditions routières, travaux, fermetures de routes, état de la circulation, etc.

Le jeudi 1er mai, joignez-vous à la Société canadienne de la sclérose en plaques (SP) à l'occasion de leur distribution virtuelle d'œillets annuelle afin de manifester votre soutien envers la collectivité canadienne de la SP.

Juin mois de l'eau

SAMBBA
OBV BATISCAN-CHAMPLAIN

Cette année, la SAMBBA organise deux activités pour promouvoir l'eau dans le cadre du *Mois de l'eau* !

Commande d'arbustes de bande riveraine

Jusqu'au 23 mai 2025

Commandez vos arbustes pour bonifier votre bande riveraine

4 juillet entre 15h et 17h

Livraison des arbustes

Coût : 8,50 $ + tx/plant 1 gallon

Concours photEAU *eau plaisir !*

15 avril au 16 juin 2025

Soumettez vos clichés!

Voir les règlements du concours.

18 juin au 7 juillet

Vote sur Facebook:
OBV Batiscan-Champlain

8 juillet

Dévoilement des gagnant.es

- 1er prix : Aquascope (val. 150$)
- 2e prix : Panier cadeau (val. 50$)

MAI

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6 Conseil 19 h 30 Étab salle multi	7	8	9 Inscription obligatoire à la MRC pour les encombrants	10 mois de l'arbre et des forêts Distribution 8 h 30 à 12 h p.12
11 Fête des Mères	12	13	14	15	16 Date de tombée pour INFO MUNICIPAL	17
18	19 Journée nationale des patriotes Bureau municipal fermé FADOQ Activités régionales	20	21	22 AGA fadoq	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Mardi : 15 h à 17 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h /14 h à 16 h/18 h à 20 h

Date de tombée pour recevoir vos informations pour l'INFO MUNICIPAL

Inscription obligatoire à la MRC pour les encombrants **(48 h avant la collecte)**

Yoga
18 h 30 / Centre communautaire

Cours de danse 18 h, 19 h et 20 h
Salle municipale

Collecte des ordures ménagères (secteur 1)

rues Notre-Dame, Principale, Gisèle, des Pins, Hubert, Michel, Massicotte, Georges, Saint-Joseph, Saint-Hilaire-des-Loges, de l'Église, Panneton, Saint-Arnaud, Girard, Saint-François-Xavier, Trudel, Gilles, Louis, du Collège, Cossette, Jean, Genest, des Lilas, Philippe-Baril, Cécile-Vézina, Flore-Trudel, Thomas-Bergeron et Alfred, route du Moulin.

FADOQ
Pétanque à 18 h 30

Viactive 9 h 30 / Salle municipale

FADOQ
Dîner 12 h + AGA / Centre communautaire

Collecte de la récupération

Collecte des matières compostables

Collecte des ordures ménagères (secteur 2)

3e Rang, rang Sainte-Marguerite, rang Saint-Félix, 2e Rang, rang des Chutes, rang des Chutes Sud, rang des Chutes Nord, rang du Haut-de-la-Grande-Ligne, route à Frigon, rang Saint-Pierre, rang du Bas-de-la-Grande-Ligne, chemin du Barrage et route Trépanier.